

RESEAU 2012

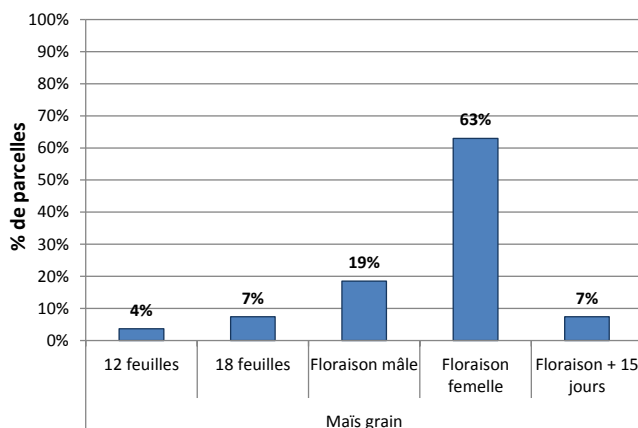
Cette semaine (n° 31), 51 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation : 35 de maïs grain et 16 de maïs doux.

STADES DU MAÏS

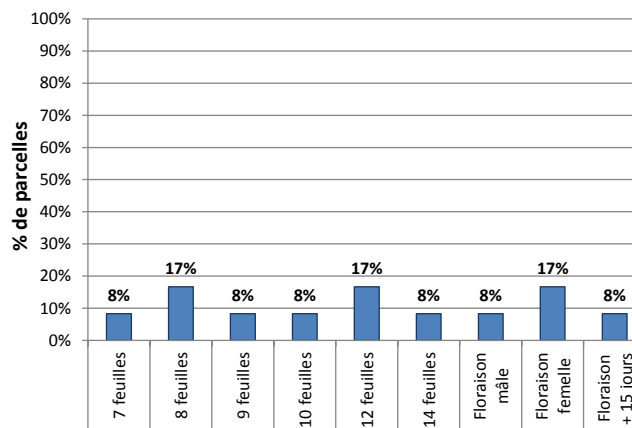
Les relevés du 30 au 31 juillet (27 maïs grain et 12 maïs doux) indiquent que :

- Les stades foliaires des maïs grain sont compris entre 12 et 18 feuilles. La majorité des situations est à floraison femelle (17 parcelles).
- Les stades foliaires des maïs doux sont compris entre 7 et 14 feuilles. Un tiers des parcelles a atteint ou dépassé la floraison mâle.

Stade des parcelles de maïs grain observées
en région Centre
Semaine 31



Stade des parcelles de maïs doux observées
en région Centre
Semaine 31



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 26 juillet est présentée en annexe.

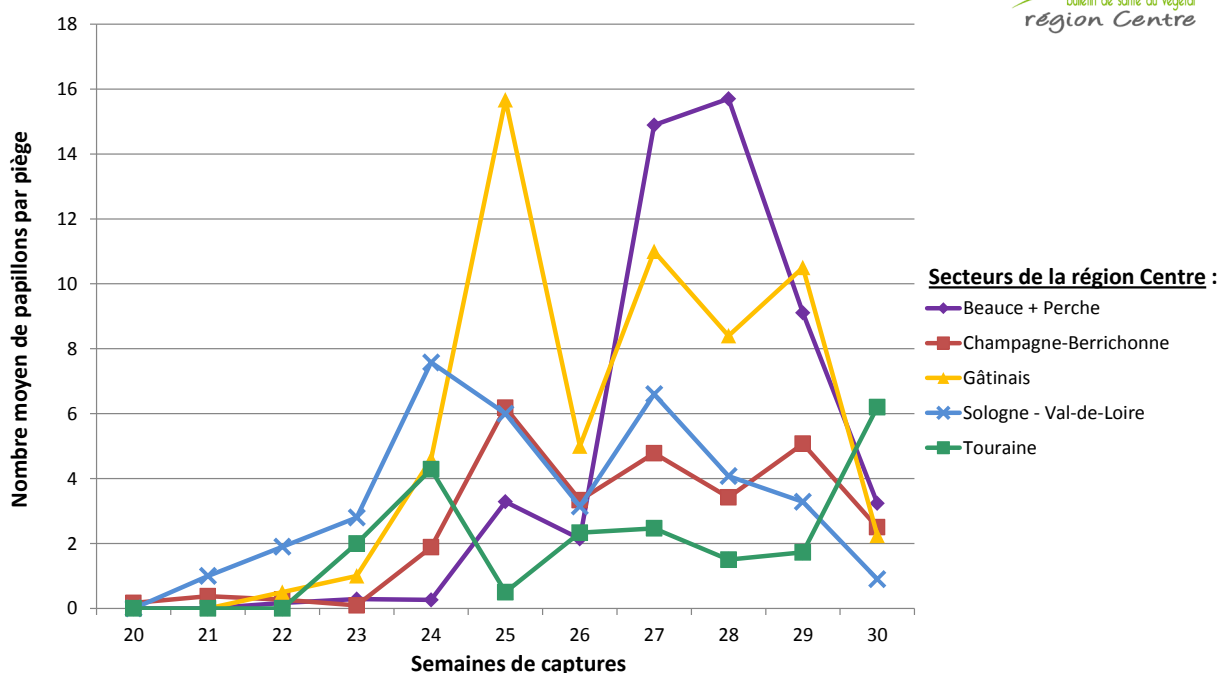
PYRALES

Suivi des vols

En semaine 30 (du 26 au 31 juillet), 163 pyrales ont été capturées sur 49 relevés, soit une moyenne régionale d'environ 3 papillons par piège. Pour la majorité des secteurs, une importante baisse d'activité est constatée avec un nombre moyen de captures compris entre 1 et 3 papillons. Seul le secteur « Touraine » présente encore une forte activité avec une moyenne de 6 pyrales par piège (2 la semaine précédente). Le vol se poursuit donc de manière intense pour cette zone.

A noter également une forte augmentation du nombre de captures par le piège lumineux d'Ouzouer-le-Marché (41) (35 papillons piégés entre le 25 et le 30 juillet), signe que le vol reste localement intense.

Moyenne hebdomadaire du nombre de captures de pyrales par secteur (campagne 2012)



Suivi de pontes et de dégâts

Sur 18 parcelles observées, 4 sont signalées avec la présence de pontes :

Département	Commune	Nombre de :					Total de pontes sur 100 pieds
		Nouvelles pontes	Pontes au stade tête noire	Pontes parasitées	Pontes écloses	Pontes disparues	
28	ALLAINES-MERVILLIERS		1	0	0	0	3
28	BONNEVAL	8					
37	CHARNIZAY		1				
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE		0	0	0	0	1

Des attaques de pyrales sont signalées dans 6 situations sur 10 observées :

Département	Commune	% de plantes avec un limbe en coup de fusil
28	ALLAINES-MERVILLIERS	0
28	CORMAINVILLE	0
41	VERNOU-EN-SOLOGNE	2
41	MEHERS	18
41	MAVES	3
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE	2
41	SAINT-MARTIN-DES-BOIS	0
45	BACCON	0
45	FEROLLES	5
45	VENNECY	2

A Noyant-de-Touraine (37), une parcelle est signalée avec 17 plantes présentant des forages de pyrales sur 50 observées, soit 34% de pieds attaqués.

SESAMIES

Aucune sésamie n'a été capturée cette semaine.

PUCERONS

Metopolophium d.:

Cette semaine, sur 16 parcelles observées, 3 sont signalées avec la présence de *Metopolophium d.* Ces infestations restent trop faibles pour présenter un risque.

Sitobion a. :

De petites populations (entre 1 et 50 individus par plante) sont présentes sur 5 parcelles parmi 18 situations observées. Aucun risque n'est constaté.

Rhopalosiphum p. :

Sur 22 parcelles observées, 7 situations sont signalées avec la présence de *Rhopalosiphum* :

- 1 parcelle de maïs doux avec 50 à 100 pucerons par plante (stade : 12 feuille). L'évolution de cette population est à surveiller jusqu'à l'apparition des panicules (risque majeur à ce stade).
- 6 parcelles de maïs grain avec 0.1 à 75% de panicules colonisées.
- 2 parcelles de maïs grain avec 2 à 50% d'épis colonisés.

Pour toutes ces situations, un suivi du développement des colonies et des auxiliaires est nécessaire durant les jours à venir. La production de miellat et une faible activité des auxiliaires augmentent les risques de nuisibilité de ces pucerons.




Auxiliaires :

Leur présence est signalée dans 15 parcelles (cf. tableau ci-dessous pour le détail de certaines d'entre elles).

Commune	% plantes avec des Coccinelles		% plantes avec des Chrysopes		% plantes avec des Syrphes	% de pucerons parasités
	Larves	Adultes	Œufs	Larves	Larves et pupes	
ALLAINES-MERVILLIERS	0	0	0	0	0	0
CORMAINVILLE	0	2	0	0	0	0
COINGS	1			1		
SAVIGNY-SUR-BRAYE	0	0	0	0	2	0
SAINT-MARTIN-DES-BOIS	1	0	0	0	0	0
BACCON		0	0	1	0	0
FEROLLES		22	0	0	0	
VENNECY	0	4	0	0	0	5
COURTENAY		20				70

Seuil de nuisibilité

Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

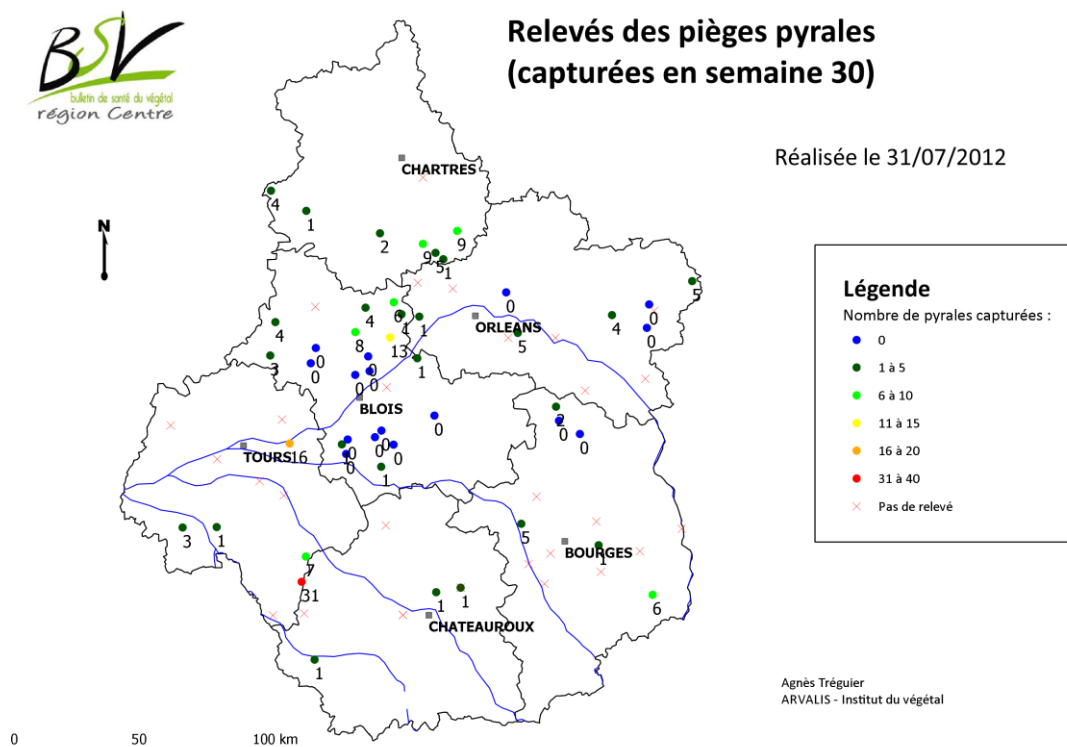
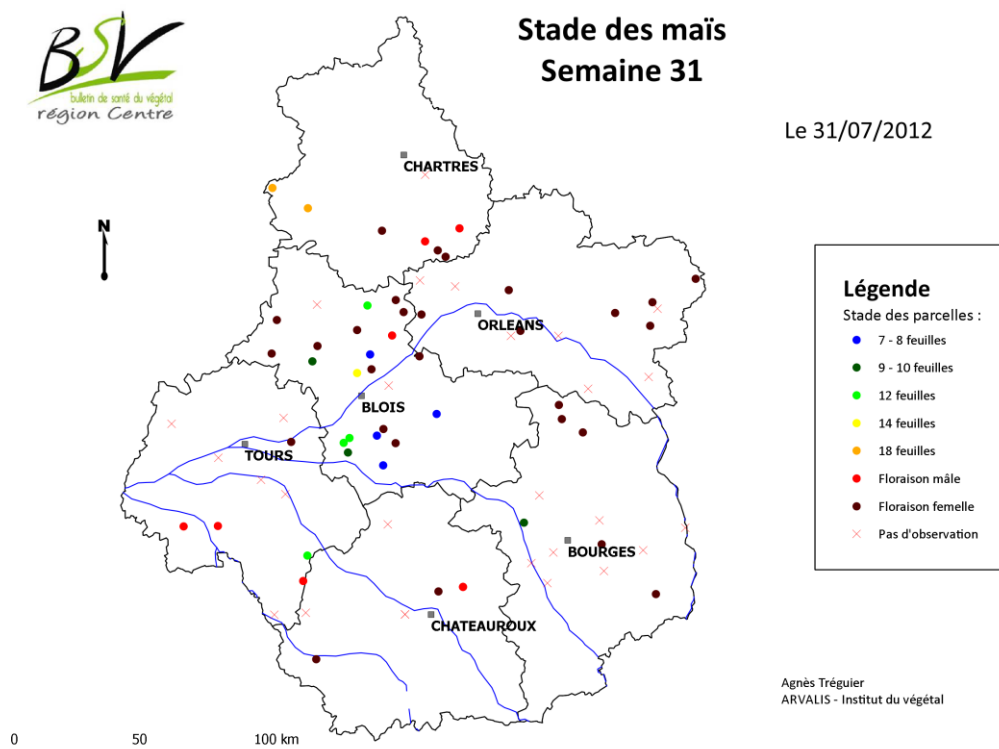
ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
Metopolophium dirhodum 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées Ligne d'un vert plus foncé sur le dos	Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <u>Observez la face inférieure des feuilles</u>
Sitobion avenae 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de M.dirhodum essentiellement par la couleur noire de ses cornicules	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
Rhopalosiphum padi 	Taille : inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Source photos : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

Une parcelle à Bonneval (28) est signalée avec 100% des pieds attaqués par des cicadelles vertes. A Férolles (45), 1% d'une parcelle présente des symptômes de charbon commun du maïs.

Annexes



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Note rédigée par le groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-institut de l'abeille